



Deplacer des meubles pour travaux

Par tchoizette

Bonjour, je loue à une mairie un local , celle ci le met à disposition d'une association de billard. Suite à des fuites , il faut refaire le plafond et donc déplacer 5 tables de billards (qui pèse pas loin d'une tonne chacune) , qui doit s'occuper de déplacer ces tables et s'il faut faire appel à une entreprise qui doit payer , moi ou la mairie ?

Par Isadore

Bonjour,

C'est le commanditaire des travaux qui doit s'en occuper, sauf clause contraire dans le bail.

Par isernon

bonjour,

avez-vous un contrat de location ou autre entre votre association et la mairie ?

est-ce une occupation du local à titre gratuit ?

je suppose que les billards sont la propriété de votre association, avis personnel, le déplacement des billards vous incombe.

salutations